



CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CASCAPÉDIA-ST-JULES ET LES ENTREPRISES SUPRA INC.

Relativement à une résolution adoptée par le Conseil municipal de Cascapédia-St-Jules à son assemblée régulière du 2 septembre 2025, par laquelle le Conseil a accepté la soumission présentée pour le déneigement et déglaçage des chemins d'hiver dans les limites de la municipalité pour les cinq prochaines saisons hivernales au prix total de :

Saison	Prix	TPS	TVQ	Total
2025-2026	137 000.00	6 850.00	13 665.75	157 515.75
2026-2027	137 000.00	6 850.00	13 665.75	157 515.75
2027-2028	137 000.00	6 850.00	13 665.75	157 515.75
2028-2029	137 000.00	6 850.00	13 665.75	157 515.75
2029-2030	137 000.00	6 850.00	13 665.75	157 515.75
Montant des années 2025 à 2030				685 000.00
Taxes : TPS (5%)				34 250.00
Taxes : TVQ (9.975%)				68 328.75
Montant Totale :				787 578.75

La municipalité de Cascapédia-St-Jules, représentée par la Directrice Générale, Susan Legouffe et l'Inspecteur municipal, James Bujold, d'une part et Les Entreprises Supra Inc., représenté par M. Rémi Audet et M. Sylvain Audet ci-après appelé le Contracteur, d'autre part, acceptent conjointement ce qui suit :

Ce contrat est pour une durée de cinq (5) ans. Le Contracteur s'engage par la présente à entretenir pendant les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030, (les deux dernières saisons étant optionnelles pour la Municipalité). L'option sera mise en vigueur, s'il y a lieu, en avril 2028).